Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 03/02/2023
ID : 085-200071918-20230126-023_23-DE

2023/031

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

26 janvier 2023

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Freddy RIFFAUD – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Marylène DRAPEAU– **Saint-André-Goule-d'Oie** : Catherine SOULARD.

Secrétaire de séance : Stéphanie VALIN

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 29
Quorum : 16

N° 023-23 – Attribution des primes mise en conformité assainissement autonome

Considérant que la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat, dans sa séance du 8 décembre 2022, a émis un avis favorable sur 4 dossiers pour un montant total de 3 200 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant prime
		TOTAL	**3 200 €**

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 2 février 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES 2 rue Jules Verne 85250 SAINT-FULGENT du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

Le Président,
Jacky DALLET

Signé électroniquement par : Jacky Dallet
Date de signature : 02/02/2023
Qualité : CCM St Fulgent les Essarts Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Siège social :
Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent
Tél. 02 51 43 81 61 - Email : contact@ccfulgent-essarts.fr